

Petit manuel du parfait coopérateur



- Afin de vous aider à planifier vos menus, la composition hebdomadaire des paniers est annoncée au plus tard le mercredi sur la page d'accueil de notre site web ([lien](#)); sur la même page, vous trouverez d'ailleurs aussi un lien vers un blog de recettes géré par nos coopérateurs ([lien](#)), ainsi que la composition du pain de la semaine.
- Afin que vous puissiez recevoir les fruits et légumes dans les meilleures conditions possibles, **il est recommandé d'aller les récupérer à votre point de livraison les vendredis**. Si vous n'y arrivez pas, veuillez svp noter que dans les points de livraison se situant dans des magasins, les paniers non-récupérés peuvent être récupérés par les responsables des magasins à partir de la fermeture du samedi soir (voir aussi nos [horaires de livraison des paniers](#)).
- Chaque fois que vous allez récupérer votre panier, merci d'être attentifs à en choisir un correspondant à votre abonnement (mini panier, panier pour deux ou grand panier famille); la taille des paniers est identifiable grâce à l'inscription sur le flanc des sacs (les paniers ne sont pas nominatifs). Si, suite à un problème, vous ne deviez pas trouver un panier de taille correspondante à votre abonnement, merci de nous contacter au plus vite et de ne pas prendre des paniers d'une autre taille, car ceux-ci sont destinés aux autres coopérateurs.
- Si vous avez souscrit un abonnement complémentaire aux œufs, fromages de chèvre, pains ou tofu, ces produits vous sont livrés dans un panier séparé, déposé à côté des autres, selon notre calendrier des livraisons ([lien](#)). Ne les oubliez pas !
- Veuillez svp retourner à votre point de livraison vos paniers vides et propres une semaine après chaque livraison. Veuillez svp aussi retourner les boîtes d'œufs et les barquettes de fruits vides (nous les réutilisons à condition qu'elles soient propres et intactes), ainsi que les sachets biodégradables que vous aurez vidés et séchés auparavant. Les sachets peuvent être aussi éliminés dans le compost. Veuillez svp noter que nous ne récupérons pas les emballages provenant d'autres commerces.
- Lorsque vous allez récupérer votre panier, merci de signer la feuille de livraison se situant à proximité des paniers.
- Votre contrat vous engage à participer pendant 1 demi-journée par année civile au travail de production de la coopérative selon nos conditions ([lien](#)). **Nos statuts prévoient de facturer CHF 100.- chaque demi-journée non effectuée dans les délais**. Pour vous inscrire à une de ces activités, veuillez svp vous rendre sur notre intranet ([lien](#)), en utilisant les données d'accès que vous avez reçues lors de votre inscription (adresse mail et mot de passe). Si vous avez oublié votre mot de passe, vous avez la possibilité d'en demander un nouveau en utilisant ce [lien](#). Si vous avez oublié aussi votre identifiant, vous pouvez le demander en envoyant un mail à coordination@p2r.ch.
- Si vous désirez agrémenter votre panier d'autres produits alimentaires de garde, faites un tour sur notre épicerie en ligne ([lien](#)). La liste des produits disponibles est mise à jour régulièrement. Les produits commandés seront livrés directement dans votre panier ou à côté de celui-ci, à la date de livraison de votre choix. Ce panier sera identifiable grâce à la facture nominative qui sera agrafée autour de l'anse.
- Si vous vous absentez et ne pouvez pas récupérer votre panier, veuillez svp vous organiser avec votre entourage pour le récupérer, ou n'hésitez pas à le mettre à disposition de quelqu'un d'autre en utilisant notre système d'annonce « paniers vacances » ([lien](#)); vous pouvez aussi réserver des paniers vacances mis à disposition par des autres coopérateurs, en vous rendant sur la page d'annonce « paniers à prendre » de notre site ([lien](#)).
- Les responsables de nos points de livraison (magasins, particuliers) nous accueillent gratuitement et n'ont aucune responsabilité dans la gestion de nos livraisons à part celle d'assurer une accessibilité à leurs locaux aux horaires prévus. Essayez donc de réduire au minimum les éventuelles nuisances causées par nos activités ; en achetant de temps en temps des produits ou services dans les points situés dans des magasins, vous avez la possibilité de faire un geste pour les remercier.
- Il vous est possible de résilier vos contrats à 3 dates de chaque année (30.04, 31.08 et 31.12), moyennant un préavis de 3 mois, ou en cours de chaque période d'abonnement, à condition de présenter un remplaçant.